

BACHELOR CHARGÉ DE CLIENTÈLES EN ASSURANCE ET BANQUE

Évaluation des acquis en cours de formation :

Les évaluations qui seront réalisées découleront d'une première évaluation dite "questionnaire de positionnement" qui permettra de mettre en avant les connaissances et compétences du stagiaire à son entrée en formation.

Contrôle continu :

Chaque matière fait l'objet d'une évaluation. Chaque enseignant pendant la durée de son enseignement :

- Organise des travaux de groupe qui se tiennent pendant le cours. Une note identique est donnée à chaque membre d'un même groupe. Cette note est prise en compte dans la moyenne générale.
- Donne un travail écrit de 1 500 mots à rédiger par chaque étudiant à son domicile. La note donnée à ce travail est prise en compte dans la moyenne générale
- Toutefois, l'enseignant garde la liberté de donner des coefficients différents aux notes des travaux de groupe et au travail écrit de 1 500 mots à rédiger à son domicile.
- Les notes obtenues aux contrôles des cours et en e-learning; c'est-à-dire les contrôles de Global Exam et de la Capacité Professionnelle pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et de Services de Paiement (IOBSP) sont prise en compte dans la moyenne générale
- La moyenne générale du contrôle continu est calculée en faisant la moyenne des notes données par les enseignants ou par les plateformes d'e-learning. Toutes les matières ont un coefficient 1.

Contrôles des blocs de compétences :

Le référentiel de la certification "Chargé(e) de Clientèles en Assurance et Banque » regroupe sous quatre blocs de compétences les cours qui permettent d'obtenir le savoir-faire recherché pour acquérir les quatre compétences de la certification.

Pour obtenir la certification "Chargé(e) de clientèles en Assurance et Banque", il est indispensable de valider les quatre blocs de compétences.

Pour valider un bloc, sans passer par un rattrapage, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

En deçà de cette note, un rattrapage est organisé dans les quatre semaines. Il est impératif d'obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à ce rattrapage pour valider le bloc. A défaut, le candidat ne pourrait pas être certifié. Il n'y a pas de second rattrapage pour un même bloc.

Durant les contrôles des blocs de compétences, les étudiants ne sont pas autorisés à quitter la salle

avant la moitié du temps imparti à l'épreuve.

Concernant les absences à ces contrôles des blocs de compétences, les mêmes règles que pour les contrôles des cours sont applicables. Toute absence injustifiée à un contrôle entraîne la note ZÉRO.

Contrôles des capacités professionnelles :

Pour obtenir la certification "Chargé(e) de clientèle en Assurance et Banque" vous devez valider :

- LA CAPACITE PROFESSIONNELLE EN ASSURANCE POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE EN ASSURANCES.

Elle est acquise en obtenant une note égale à 10/ 20 à chacun des dix cours du cursus qui portent l'astérisque *

Si vous n'obtenez pas cette note à un ou plusieurs des 10 cours, un rattrapage est organisé dans les quatre semaines qui suivent pour chacun de ces dix cours ou la note de 10/20 n'a pas été obtenue. Il est indispensable d'obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 lors de ce ou ces rattrapages pour valider la capacité professionnelle.

A défaut, vous ne pourrez pas être certifié.

Il n'y a pas de second rattrapage pour un même cours.

- LA CAPACITE PROFESSIONNELLE POUR LES INTERMEDIAIRES EN OPERATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP).

Elle est acquise en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à chacun des contrôles des 11 cours qui portent deux astérisques **. Si vous n'obtenez pas cette note un rattrapage est organisé dans les quatre semaines.

Il est indispensable pour vous d'obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à ce rattrapage pour valider le cours.

À défaut, vous ne pourriez pas être certifié.

Il n'y a pas de second rattrapage pour un même cours.

Evaluation en fin de formation (examen final) :

2 épreuves orales constituent l'examen final :

- Le Grand Oral (validé si la note est égale ou supérieure à 10/20)

Il s'agit d'une épreuve orale de 15 minutes auxquelles s'ajoutent 15 minutes de préparation.

Chaque candidat tire un sujet sur les modules abordés tout au long de l'année.

Lors de son passage, le candidat dispose de 10 minutes pour répondre à la question et 5 minutes pour répondre aux questions du jury. La note donnée par le jury outre les connaissances du candidat prend en compte le fait qu'il est parvenu à s'exprimer dans le cadre d'un plan pendant 10 minutes.

- La soutenance de mémoire (validé si la note est égale ou supérieure à 10/20) 30 minutes

Le sujet du mémoire doit être remis à la Direction de l'Ecole au plus tard 3 mois après le début de la formation

Après avoir défini le thème de son mémoire, l'étudiant a pour obligation de trouver un Directeur de Mémoire qui ne pourra être un formateur. Celui-ci peut être choisi parmi les professionnels avec lesquels les étudiants sont en relation, etc.... Le Directeur de Mémoire doit recevoir avant début mars au plus tard le plan du mémoire ainsi que sa bibliographie.

L'étudiant devra indiquer à la Direction Pédagogique le nom et la fonction du directeur de mémoire. Le rôle du directeur de mémoire n'est en aucun cas de rédiger le mémoire de l'étudiant. Il devra définir avec celui-ci la problématique du sujet, orienter ses recherches, corriger son plan.

Début mai au plus tard chaque étudiant devra faire parvenir par courriel à son Directeur de Mémoire une première ébauche du mémoire.

Le mémoire doit être terminé et déposé à l'école au plus tard 1 mois avant la fin de la formation. (2 exemplaires reliés et un exemplaire sous format PDF)

Il est rappelé ici que le mémoire doit être le fruit d'un travail personnel et non pas une compilation de documents. Les étudiants soutiennent individuellement en fin de cycle un mémoire portant sur un aspect de leur formation, en relation avec leur spécialisation.
Ce mémoire devra comporter un minimum de 30 pages hors annexes, dactylographiées et reliées.

Modalités de validation du Titre :

Le titre est délivré aux candidats :

- Ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au contrôle continu ;
- Ayant validé les quatre blocs de compétences avec une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque bloc (sans compensation entre les blocs) ;
- Ayant validé les capacités professionnelles d'intermédiation en assurances et en Opérations de Banque et de Service de Paiement ;
- Ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 aux trois épreuves orales. (Sans compensation entre les notes)

Le titre ne peut être obtenu qu'en validation totale. Aucune validation partielle n'est possible